

Protocole sanitaire
Concernant l'accueil des élèves en école primaire
Rentrée 2021/2022

(Ce protocole peut évoluer en fonction du niveau de circulation du virus)

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

- **L'application des gestes barrières**

Le lavage des mains est essentiel. Il doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes .

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

- **Le port du masque**

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, dans les espaces clos .

Pour les élèves les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque est obligatoire en intérieur.

- **Activités physiques et sportives**

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;

- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

- **Les règles de distanciation physique**

À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

En élémentaire, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe

- **La ventilation des classes et autres locaux**

- **L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.**

- **La limitation du brassage des élèves**

Les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires en limitant, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes d'élèves.

Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

- **Fermeture des classes et contact-tracing**

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

Nous avons privilégié l'accès à l'école par 2 entrées pour diviser le flux de personnes à l'entrée et à la sortie.

- ◇ 1 entrée côté mairie pour les élèves de la maternelle et les élèves de la classe de Mme Blais .
- ◇ 1 entrée derrière l'école (chemin du Breuil qui deviendra un chemin piétonnier) pour les élèves des classes de Mmes Le Besq, James et de M. Corbet.
- ◇ Un sens de circulation à l'aide de barrières est installé devant les deux entrées
- ◇ Une fois entré dans l'école, chaque enfant devra obligatoirement se diriger directement vers la zone attribuée à sa classe en attendant de rentrer en classe.
- ◇ Les élèves devront obligatoirement respecter ces deux accès (il en est de même pour les enfants d'une même fratrie)

Schéma des différents accès

- ◇ Sortie échelonnée des élèves:
 - Classe de Mme Gilbard à 11h50 et 16h20
 - Classe de Mme Ponty à 11h55 et 16h25
 - Classe de Mme Blais à 12h00 et 16h30
 - Classe de Mme Le Besq à 11h50 et 16h20
 - Classe de Mme James à 11h55 et 16h25
 - Classe de M. Corbet à 12h00 et 16h30



⇒ Nous demandons aux familles de respecter des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.